

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume IV,

15 Mars, 1893,

Numéro 2

BULLETIN

Montréal, 8 Mars, 1893.

** On lit dans *La Croix* la dépêche suivante relative au jubilé épiscopal de Sa Sainteté.

Rome, le 19 février 1893.—Une dépêche ne peut peindre la journée historique, triomphale pour la Papauté, qui vient de s'accomplir ; vous en recevrez un récit complet. L'illumination est générale : nous avons nous-mêmes voulu avoir sur notre Loggia un feu d'artifice avec les Espagnols.

Le cortège du Pape, en cette journée, était composé de 44 cardinaux de dix nationalités, de 400 évêques, dont 20 Français ; de milliers de prêtres et de religieux. Soixante-mille personnes sont entrées dans la basilique et quinze mille ont dû demeurer dehors, sur la place Saint-Pierre.

La Turquie, l'Amérique et toutes les nations de l'Europe étaient officiellement représentées, excepté le Piémont.

Après la cérémonie, le Pape a exprimé sa satisfaction aux cardinaux.

:

** Le congrès eucharistique dont j'ai déjà parlé dans le numéro du 15 janvier, page 674, aura lieu à Jérusalem le 15 mai et les jours suivants. Il sera présidé par Son Eminence le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims. Dans ce congrès seront réunis des membres de l'épiscopat de tous les rites : latin, grec, arménien, maronite, syrien, slave et copte.

La liberté et l'exaltation de la Sainte Eglise, (1) la conversion des pécheurs, la glorification de la divine Eucharistie, la réunion de l'Orient à l'Eglise Catholique, la délivrance des âmes du Purgatoire, voilà les intentions de ce grand acte. La prière, la souffrance, l'obéissance, en voilà les moyens."

La triple alliance, cette organisation néfaste qui a pour principal but l'abaissement de la France, a vu dans le congrès eucharistique une augmentation d'influence pour cette puissance. Ne pouvant pas empêcher la réunion du congrès, elle a intrigué auprès du sultan à qui elle a essayé de persuader que les Lieux Saints courent de grands dangers, et qu'il est de son intérêt d'intervenir et de retirer les autorisations qu'il a accordées. Ces machinations ténébreuses n'ont heureusement pas réussi. N. S. P. le Pape, à qui Mgr Marian, patriarche de Cilicie, a soumis la question de la part du Sultan, l'a convaincu qu'il n'a aucune raison de s'alarmer et que le congrès n'a aucun but politique.

* * La commission d'arbitrage chargée de régler les difficultés de la mer de Behring s'est assemblée à Paris le 23 février. Plusieurs arbitres étant absents, la commission a ajourné ses séances au 23 mars.

Les arbitres sont au nombre de sept dont deux ont été nommés par la Grande-Bretagne, deux par les Etats-Unis, un par la France, un par l'Italie et un par la Suède. Ce sont le baron Alphonse de Courcelles (France), le marquis Visconti Venosta (Italie), M. Gram (Suède), Lord Hannan et Sir John Thompson (Grande-Bretagne), le juge John M. Harlan et le sénateur John P. Morgan (Etats-Unis.)

Les agents ou commissaires sont : L'Hon. C. H. Tupper, pour la Grande-Bretagne, et l'ex-ministre John Foster pour les Etats-Unis.

Les avocats ou conseils sont : Sir Richard Webster, M. C. Robinson et l'hon. W. H. Cross pour la Grande-Bretagne, et M. James S. Carter et le juge A. B. W. Blodgett, pour les Etats-Unis.

Les procès-verbaux, et les autres documents seront rédigés en français, qui est la langue diplomatique, mais ils seront traduits en anglais.

Le grand navigateur Vitus Jonassen Behring à qui on doit la découverte du détroit de Behring est mort en 1741. On a dernièrement découvert ses ossements sous un amas de pierres dans une des îles aléoutiennes. Une souscription a été ouverte en Russie pour élever un mausolée et une croix sur le lieu de la découverte. Behring était danois mais il servait dans dans la marine russe.



* * Samedi le 4 mars a eu lieu à Washington l'installation de M. Cleveland, le nouveau président des Etats-Unis. Les cérémonies ont été très imposantes et une foule immense y a assisté.

Le même jour les divers membres du nouveau cabinet prenaient possession de leurs départements respectifs. Ces membres sont :

Mr Walter Quinton Gresham, de l'Indiana, Secrétaire d'Etat.

Mr John Griffin Carlisle, du Kentucky, Secrétaire du Trésor.

Mr Daniel S. Lamont, de New-York, Secrétaire de la Guerre.

Mr Hilary A. Herbert, de l'Alabama, Secrétaire de la Marine.

Mr Hoke Smith, de la Georgie, Secrétaire de l'Intérieur.

Mr J. Sterling Morton, du Nebraska, Secrétaire de l'Agriculture.

Mr Wilson S. Bissell, de New York, Maître Général des Postes.

Mr Richard Olney, du Massachussets, Procureur-Général.

Le juge Gresham, le nouveau secrétaire d'Etat, est né le 17 mars 1832, dans le comté de Harrison, Indiana. Il fut admis au barreau en 1854. Comme son chef Cleveland il a connu la gêne et les privations dans son enfance, mais par son énergie, ses talents et son travail, il s'est élevé au poste éminent qu'il occupe aujourd'hui. Le juge Gresham était républicain, mais comme beaucoup d'autres républicains éminents, il a abandonné son parti dans la dernière campagne présidentielle.

John G. Carlisle, est né le 5 septembre 1835 à Covington, dans le Kentucky. Il a été instituteur et il a été admis au barreau en 1858. Il entra dans la vie publique en 1864 et il a été successivement membre de la chambre des Représentants, membre du Sénat et Lieutenant-Gouverneur du Kentucky, membre de la chambre des Représentants à Washington, président de la même chambre et sénateur des Etats-Unis. C'est un des hommes les plus éminents du parti démocrate et un véritable homme d'état.

Daniel S. Lamont est né dans le comté de Cortland, état de New-York, le 9 février 1851. Il a été journaliste et secrétaire de Mr Cleveland lorsque ce dernier était gouverneur de l'état de New-York. Comme ancien secrétaire militaire il a droit au titre de colonel.

Hilary A. Herbert est né à Lamensville, Caroline du Sud. Il est avocat. Il a servi avec distinction dans l'armée confédérée depuis le commencement de la guerre civile jusqu'à la bataille de la Wilderness où il fut blessé. Cette bataille a eu lieu le 6 mai 1864. Il est membre du Congrès depuis plusieurs années.

Hoke Smith est né en 1855. Il a été instituteur et il est avocat. On dit que sa clientèle lui donne un revenu annuel de \$40,000.00 et que sa fortune s'élève à un demi-million.

John Sterling Morton est né à Adams, comté de Jefferson, New-York, le 22 avril 1832. Il a été membre de la législature du territoire du Nebraska et il devint gouverneur du même territoire en 1858. Après l'admission du Nebraska comme état de l'Union il fut plusieurs fois candidat à la charge de gouverneur mais il fut défait à chaque élection. Mr Morton a été journaliste et agriculteur.

Wilson S. Bissell est né à Rome, Comté d'Oneida, New-York, le 31 décembre 1847. Il est avocat et il a été, comme tel, l'associé du président Cleveland.

Richard Olney est l'un des plus brillants avocats du Massachussets

Depuis la déclaration d'indépendance les Etats-Unis ont eu 23 présidents dont voici les noms, l'année de leur entrée en fonctions et la durée de leur administration.

Je copie cette liste dans la *Press* du 8 novembre 1892.

NOMS	INTRONISÉ	A GOUVERNÉ	NOMS	INTRONISÉ	A GOUVERNÉ
George Washington.....	1789	8 ans	Millard Fillmore.....	1850	2 ans 8 mois
John Adams.....	1797	4 ans	Franklin Pierce.....	1853	4 ans
Thomas Jefferson.....	1801	8 ans	James Buchanan.....	1857	4 ans
James Madison.....	1809	8 ans	Abraham Lincoln.....	1861	4 ans
James Monroe.....	1817	6 ans	Andrew Johnson.....	1865	4 ans
John Quincy Adams.....	1825	4 ans	Ulysses S. Grant.....	1869	8 ans
Andrew Jackson.....	1829	8 ans	R. B. Hayes.....	1877	4 ans
Martin Van Buren.....	1837	4 ans	R. A. Garfield.....	1881	6 mois
William H. Harrison.....	1841	1 mois	C. A. Arthur.....	1881	3 ans 6 mois
John Tyler.....	1841	4 ans	Grover Cleveland.....	1885	4 ans
James K. Polk.....	1845	4 ans	Ben. Harrison.....	1889	4 ans
Zachary Taylor.....	1849	1 an 4 mois			

* La Législature de Québec a été prorogée lundi le 27 février. La session a duré 46 jours.

Plusieurs motions de non confiance dans le ministère Taillon ont été présentées pendant la session, mais elles ont été rejetées par de fortes majorités. Les principales de ces motions ont été faites par M. Marchand, le chef de l'opposition, M. Déchène, député de l'Islet, et M. Turgeon, député de Bellechasse.

Les élections municipales de Montréal ont été validées, le bill médical a été rejeté par l'assemblée, le bill prohibant la vente du tabac aux mineurs a échoué au conseil et le bill de réforme judiciaire a été remis à la prochaine session.

Le bill de M. Fitzpatrick, député du comté de Québec, pour réduire le traitement des députés à \$500,00 par session a été rejeté par un vote de 42 contre 15. Le bill du même député pour réduire le nombre des membres de l'assemblée Législative à 65 n'a réuni que 3 votes.

La question de l'abolition du conseil Législatif est encore revenue sur le tapis. Le bill de M. Cooke, député de Drummond, qui décrétait cette suppression n'a été rejeté que par la voix prépondérante de l'orateur. Les libéraux et les députés anglais ont voté pour ce bill.

Il y a bien des divergences d'opinion sur la question du maintien ou de la suppression du Conseil. Parmi les journaux qui lui sont favorables plusieurs désirent de grands changements dans sa constitution. Ils voudraient notamment qu'au lieu d'être nommés par le gouvernement, les conseillers législatifs fussent nommés par les corps professionnels et certaines institutions. De cette manière le clergé, la magistrature, le barreau, le notariat, le collège des médecins, les banques, les chambres de commerce etc. seraient représentés par des hommes choisis dans leur sein.

La brulante question des taxes a été remise à la prochaine session.

.

. Sont décédés :

1^o Madame la duchesse de Madrid, femme de don Carlos, prétendant au trône d'Espagne. Elle était la fille du duc Charles III de Parme, et de la princesse Louise de France, fille du duc de Berry et sœur du comte de Chambord.

2^o Madame Grévy, veuve de M. Jules Grévy, ancien président de la république Française.

3^o Le Dr Ceccarelli, médecin ordinaire du pape. Sa Sainteté a été très affectée, en apprenant le décès de cet homme dévoué et éclairé dont les soins ont été si précieux.

4^o A la Nouvelle-Orléans, Louisiane, le général Pierre Gustave Toutant Beauregard, célèbre homme de guerre et ancien général des armées du sud pendant la guerre de sécession. Le général Beauregard est né en 1817 près de la Nouvelle-Orléans et il était

d'origine française. Il a servi dans la guerre du Mexique et il s'est distingué dans la guerre civile. C'est lui qui a commencé les hostilités par l'attaque et la prise du fort Sumter. Il a battu les fédéraux dans plusieurs engagements importants, notamment à Bull's Run, à Savannah et à Drury's Bluff.

5° Madame Garneau veuve du célèbre François-Xavier Garneau, notre historien national.

6° David William Gordon, député fédéral de l'île de Vancouver. Il était conservateur,

7° Le lieutenant-colonel Hewitt Bernard, avocat et ancien député ministre de la justice. Il était le beau-frère de Sir John A. Macdonald.

8° Stanislas Drapeau, ancien fonctionnaire public et ancien journaliste. M. Drapeau s'est occupé avec zèle et dévouement de l'agriculture et de la colonisation.

9° Georges Edouard Desbarats, avocat et journaliste et ancien imprimeur de la Reine. Il s'est presque constamment occupé d'affaires d'imprimerie et il a fondé et publié un grand nombre de journaux, notamment l'*Opinion Publique* et le *Dominion Illustrated*.

.

. Ont été nommés :

1° Juge de la Cour Suprême fédérale, le sous-ministre de la justice, M. Robert Sedgewick. Le nouveau juge est né à Aberdeen, Ecosse, le 10 mai 1848. Il a étudié le droit sous l'honorable John Sandfield Macdonald, alors premier ministre de la province d'Ontario, et il fut admis au barreau de cette province en novembre 1872. En mai 1873 il fut admis au barreau de la nouvelle-Ecosse et il exerça sa profession à Halifax dont il devint Recorder en 1885. Il a été professeur de droit et il fut nommé sous-ministre de la justice en février 1888.

2° Juge de la Cour Suprême de la Nouvelle Ecosse M. Hugh Henry, avocat d'Halifax. Il remplace le juge Hugh Macdonald, qui a donné sa démission.

3° Sous-ministre de la justice, M. E. I. Newcombe, avocat d'Halifax et ancien professeur de droit.

.

. Est élu député local de Toronto, Ontario, le Dr George Sterling Ryerson. Il est conservateur. Sa majorité est de 592 voix sur le Dr Ogdén, libéral. Chaque candidat a eu au delà de 7000 voix. Le candidat progressiste, M. Thompson, n'a eu que 592 voix.

ALBY.

LES CONSTITUTIONS DU CONCILE DU VATICAN

LA CONSTITUTION *DEI FILIUS*

Le verset 20 du chapitre I de l'Épître aux Romains.

La même sainte Eglise notre Mère tient et enseigne que par la lumière de la raison humaine, Dieu principe et fin de toutes choses, peut être connu avec certitude au moyen des choses créées ; car depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par l'intelligence des hommes au moyen des êtres qu'il a faits. Rom. 1,20 (1)

Le concile du Vatican a cité une partie du verset 20 du premier chapitre de l'épître aux Romains, en preuve de sa doctrine sur notre connaissance naturelle de Dieu. Or, cette citation a une double importance : elle fixe la lecture de ce verset sur un point qui donnait lieu à contestation et elle en détermine, au moins en partie, le sens authentique. On peut se demander aussi si elle n'ajoute rien aux assertions émises dans le préambule du chapitre. Parcourons rapidement ces divers points.

I

Voici d'abord le contexte de ce verset, d'après saint Thomas d'Aquin et Beelen, dans leur commentaire sur l'épître aux Romains.

Saint Paul se prépare à prouver que la justification par l'Évangile a été un don gratuit de Dieu, soit pour les gentils, soit pour les juifs. Il rappelle donc que, suivant les enseignements de la Révélation, c'est la foi en l'Évangile qui sauve les juifs et les gentils. Il l'établit spécialement pour les gentils, en montrant qu'ils avaient besoin de cette foi en l'Évangile et qu'ils n'y avaient aucun droit, attendu que leur idolâtrie et leurs autres fautes appelaient sur leur tête la colère de Dieu.

“ Il est révéélé (2), dit-il, que la colère de Dieu menace du ciel la souveraine impiété (l'idolâtrie) et l'injustice (les autres fautes) de ces hommes qui retiennent la vérité sur Dieu caché dans leur injustice. En effet, ce que l'on sait (naturellement) de Dieu se manifeste en eux (comme la loi naturelle qui est écrite dans leur cœur et reçoit le témoignage de leur conscience, suivant ce que dit saint Paul au chapitre suivant, en développant son raisonnement. Rom. II, 15), vu que Dieu l'a manifesté pour eux. *Car depuis la création du monde, ses invisibles perfections sont vues par notre intelligence, au moyen des êtres qu'il a faits*, ainsi que son éternelle puissance et sa divinité ; de sorte qu'ils sont inexcusables, parce qu'ayant eu connaissance de Dieu, ils ne l'ont pas glorifié, ni remercié comme Dieu ; mais ils se sont perdus dans leurs raisonnements et leur cœur irréflecti s'est rempli d'obscurité. ”

(1) *Eadem sancta mater Ecclesia tenet et docet Deum rerum omnium principium et finem, naturali humanæ rationis lumine e rebus creatis certo cognosci posse ; invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur.* Rom. 1, 20 (*Constit. Dei Filius*, cap. 2).

(2) Il y a ici un parallélisme avec le verset précédent qui porte (en se servant du même verbe) que la doctrine de la justification des fidèles par Dieu est révéélé dans l'Évangile.

Nous venons de traduire les versets 18, 19, 20 et 21, en mettant en italique, la partie du verset 20, qui est citée par notre Concile. Voici le texte original de ce passage : *ta gar aorata autou apo hitiseos kosmou tois poiëmasi naoumena katorátaï*. Le Concile en donne la traduction latine suivante : *invisibilia enim ipsius, a creatura mundi, per ea quæ facta sunt, intellecta, conspiciuntur*.

Nous appelons l'attention du lecteur sur ce détail, que le texte du Concile a séparé par une virgule le mot *intellecta* des mots *per ea quæ facta sunt*. Non point que ce soit là une lecture et une ponctuation nouvelle ; car les versions latines antérieures à saint Jérôme avaient le même texte sauf que quelques-unes, employées par Tertulien, saint Hilaire, saint Augustin, semblent avoir porté *a conditione et a constitutione mundi*, au lieu de *a creatura mundi* : cela résulte des nombreuses recherches que D^m Sabatier a consignées dans son savant ouvrage *Bibliorum sacrorum latinæ versiones antiquæ, seu Vetus Italica*, tome III, p. 597 ; l'édition de saint Jérôme (1) et les éditions de la Vulgate publiées depuis le concile de Trente le reproduisent également. Mais, si l'on ne peut attacher une grande attention, à une virgule reproduite dans ces versions, il n'en est plus de même, lorsque cette virgule entre dans les décrets d'un concile œcuménique qui rapporte intégralement et authentiquement un texte de la sainte Ecriture. Cela est surtout vrai, si cette virgule, sans modifier en rien la doctrine formulée par saint Paul, détermine néanmoins le sens d'un membre de phrase.

Or nous croyons que la virgule sur laquelle nous appelons l'attention de nos lecteurs, détermine la signification des mots *a creatura mundi*, qui jusqu'ici était discutée.

Il s'est produit, en effet, trois opinions principales sur le sens de ces expressions. La première y voyait l'indication des créatures par qui Dieu est connu ; la seconde y voyait l'indication des créatures, au moyen desquelles nous connaissons Dieu ; la troisième y voit l'indication de la date, depuis laquelle Dieu est connu naturellement. Nous avons adopté cette troisième opinion et traduit *a creatura mundi* par *depuis la création du monde*. C'est que cette troisième opinion nous paraît seule exacte, étant donnée la ponctuation acceptée par le concile du Vatican.

La première opinion se concilie, sans doute, avec notre texte latin ; mais elle est inconciliable avec le texte grec. On ne saurait donc la suivre, bien qu'elle ait été admise par Pierre Lombard, par saint Bernard (2) et même par saint Thomas d'Aquin, dans son commentaire sur l'Épître aux Romains.

La seconde opinion a été adoptée par plusieurs Pères grecs, par saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Chrysostôme, Théodore, saint Cyrille d'Alexandrie (3). Cornelius a Lapide la suit. Franzelin, *de Deo uno*, 3^e édition, p. 42, le P. Corluy, *Spicilegium dogmatico biblicum*, t. I, p. 89, M. Didiot, *Logique surnaturelle subjective*, p. 481, la préfèrent à la troisième.

(1) Migne *Patrol. lat.* t. xxix, col. 728. (2) Voir Franzelin, *de Deo uno*, 3^e édition, p. 43. (3) Voir Franzelin, *ibid.*

On leur objecte qu'avec leur interprétation, saint Paul répéterait deux fois la même pensée par ces deux expressions qui se suivent *a creatura mundi* et *per ea quæ facta sunt*. Ils conviennent qu'il ne faut pas attribuer à l'auteur sacré une pareille répétition, mais à leur avis, cette répétition n'existe pas, parce que ces deux régimes indirects ne se rapportent pas au même verbe. Suivant eux, *a creatura mundi* dépendrait de *conspiciuntur*, et indiquerait comme l'observatoire où nous nous plaçons pour voir Dieu ; *per ea quæ facta sunt* dépendrait au contraire de *intellecta* et marquerait la nature de l'argument par lequel l'intelligence déduit les perfections de Dieu. Malheureusement cette explication suppose que les mots *per ea quæ facta sunt* ne sont pas séparés du mot *intellecta*. Elle ne paraît donc pas s'accorder avec le texte adopté par le concile du Vatican, qui sépare ces mots par une virgule.

Il nous semble donc que la troisième opinion qui traduit les mots *a creatura mundi* par *depuis la création du monde*, est de beaucoup préférable.

D'ailleurs les partisans modernes de l'opinion précédente ne rejettent pas absolument ce troisième sentiment ; saint Thomas le soutient en même temps que la première opinion. Tolet le préfère. Beelen le défend dans son savant commentaire sur l'Épître aux Romains, et beaucoup d'autres l'ont adopté.

Le P. Corluy nous objecte que dans le Nouveau Testament *ktisis* signifie (Marc x, 6 ; xiii, 19 ; xvi, 15, Rom. i, 25) les choses créées et jamais, du moins d'une manière certaine, l'action de créer. M. Didot trouve notre interprétation peu vraisemblable et peu traditionnelle.

Mais le mot *ktisis* n'est pas très souvent employé dans le Nouveau Testament ; il y a des sens divers (voir Schleussner, *Novum Lexicon græco latinum in novum Testamentum*) ; et si dans les passages cités par le P. Corluy, il a l'acceptation de choses créées, il est difficile d'admettre cette acception dans notre verset, où saint Paul ajoute le mot *kosmou* au terme *ktisis* ; car cette addition est absolument inutile, si *ktisis* veut dire des choses créées, puisque *kosmos* a la même signification.

Franzelin reconnaît que les Pères ne s'accordent pas sur le sens de ces mots *a creatura mundi* ; nous avons vu d'après les textes de Dom Sabatier, que Tertulien, saint Hilaire, saint Augustin les entendaient comme nous, et même, à ce qu'il semble que leurs versions exprimaient exclusivement notre sens ; ce sens est admis par saint Thomas et par beaucoup de modernes. Il ne paraît donc point moins traditionnel que l'autre.

Enfin ce sens nous semble tout à fait conforme au contexte. Qu'on s'en souvienne, en effet, saint Paul vient de parler de la révélation que Dieu a faite de lui-même par la publication de l'Évangile ; il veut montrer qu'avant cette manifestation surnaturelle, il y avait eu pour les gentils, une manifestation naturelle de la vérité sur Dieu. *Deus illis manifestavit*. Ce rapprochement l'amenait à dire depuis quelle date cette manifestation naturelle avait été faite par Dieu. Or, c'était depuis que les perfections de

Dieu invisibles jusque-là, *ta aorkta, invisibilia ejus*, avaient été rendues visibles, *katorataï, conspiciuntur*, c'est-à-dire depuis la création du monde.

II

En invoquant en preuve de sa doctrine, le verset que nous venons d'étudier, le saint Concile n'en a pas seulement fixé la lecture ; il en a encore donné une interprétation authentique. Il est certain désormais que ce passage de saint Paul prouve ce que la constitution *Dei Filius* affirme au sujet de notre connaissance naturelle de Dieu.

Du reste il est facile d'établir que notre verset, surtout avec le sens qu'il tire de son contexte, renferme toute la doctrine du Concile. Nous avons réduit cette doctrine à cinq points que nous avons examinés dans cinq articles. Montrons rapidement que ces cinq points sont contenus dans notre texte.

1° La déclaration du Concile porte sur ce qui est possible à l'homme. L'épître aux Romains va plus loin ; elle affirme, comme nous allons le voir tout à l'heure, non seulement que cette connaissance est possible à l'homme, mais encore qu'elle lui a été donnée.

2° La déclaration du Concile porte sur la connaissance qui nous est possible à la lumière naturelle de la raison humaine. C'est aussi cette connaissance purement naturelle, que saint Paul attribue aux hommes ; puisque ceux qui la possèdent sont des païens, qui n'ont point reçu la lumière de l'Évangile, et que, d'après l'argumentation de saint Paul, ils sont supposés dépourvus de toute foi en la révélation.

3° La déclaration du Concile marque le moyen extérieur par lequel Dieu est manifesté à la raison humaine : ce sont les *creatures, e rebus creatis*. Notre épître s'exprime de même. Elle dit que c'est à l'aide des œuvres de Dieu, *per ea quæ facta sunt*, que les païens le connaissent, et que le monde le leur manifeste depuis la création.

4° Le Concile affirme la valeur logique de la connaissance possible en question : c'est une connaissance certaine. Saint Paul enseigne de même que la connaissance des païens est certaine ; car, suivant lui, elle est manifeste en eux, *manifestum est in illis, intellecta conspiciuntur*. A tout le moins, elle pourrait facilement et devrait être certaine, puisque l'idolâtrie des païens est inexcusable et coupable.

5° Enfin le Concile détermine l'objet de cette connaissance : c'est Dieu principe et fin de toutes choses. L'Épître de saint Paul dit plus : non seulement elle marque l'éternelle puissance et la divinité du Créateur et l'obligation de l'honorer et de le remercier ; elle indique en outre comme connu par les païens, tout ce que la nature révèle sur Dieu, *quod notum est*, tout ce que le monde manifeste à l'intelligence de ses invisibles perfections, *invisibilia ejus, intellecta conspiciuntur*.

Il est vrai que cette connaissance des païens était une connais-

sance peu réfléchie, puisqu'ils n'y ont point pris garde et l'ont altérée ; mais la faute qu'ils ont commise par cette conduite, prouve précisément qu'au jugement de l'apôtre, ils auraient pu développer et fortifier cette connaissance.

Tous les enseignements du Concile sont donc bien dans le texte de saint Paul. Du reste, la tradition l'a toujours affirmé.

III

Mais ce passage de l'apôtre renferme une assertion importante que les pères du Concile avaient évité de formuler. Cette assertion, c'est que les païens, au moins considérés en général, n'ont pas seulement été dans la possibilité de connaître Dieu ; mais qu'ils l'ont connu en réalité. Or, en citant notre verset 20, la Constitution *Dei Filius* n'a-t-elle pas fait de cette assertion une nouvelle déclaration qui s'ajoute à ses autres enseignements et les complète ? Voyons ce qu'il en est.

La pensée de saint Paul au sujet de la connaissance réelle et effective que les païens ont eue de Dieu ne semble pas douteuse.

Il la formule, en effet, de diverses manières, à cinq ou six reprises. Il affirme : 1° qu'ils retiennent la vérité sur Dieu cachée dans leur injustice, *veritatem Dei in injustitia detinent* ; 2° que ce qui est connu naturellement de Dieu leur est connu à eux, *quod notum est Dei manifestum est in illis* ; 3° que Dieu le leur a manifesté, *Deus illis manifestavit* ; 4° qu'ils ont connu Dieu naturellement, *cum cognovissent Deum* ; 5° qu'ils ont altéré la connaissance qu'ils avaient de lui, *commutaverunt veritatem Dei in mendacium* (1, 25). Par ces expressions, saint Paul entendait-il dire seulement que les gentils avaient à leur disposition le moyen de connaître Dieu ? Nous ne le croyons pas ; car ces expressions donnent plutôt à entendre que les païens ont eu du vrai Dieu une connaissance formelle quoique peu réfléchie, une connaissance spontanée qui résultait d'un raisonnement si rapide qu'ils l'apercevaient à peine. C'est ainsi, du reste, qu'un grand nombre de pères ont compris ces textes (1).

C'est bien ainsi encore que ces païens avaient une connaissance de la loi naturelle que saint Paul décrit à peu près de la même manière au chapitre second de cette même épître aux Romains.

Suit-il de là que cette affirmation que les païens ont connu Dieu est entrée dans les enseignements du Concile du Vatican ? Aucunement, car elle ne se trouve pas expressément au verset 20, le seul qui soit cité par notre concile. Dans ce verset, saint Paul se contente, en effet, d'affirmer que les perfections de Dieu se manifestent à notre intelligence par les œuvres divines ; mais il n'y dit pas que les païens ont connu Dieu, comme il l'affirme dans les versets qui précèdent et qui suivent.

Or dans le texte du concile du Vatican, ce même verset n'a pas reçu un sens plus étendu que celui qu'il avait dans l'Épître aux Romains. Il n'a donc rien ajouté aux enseignements de la Constitution *Dei Filius* ; il sert simplement de preuve à ces enseignements.

(1) Voir Franzelin, *de Deo uno*, ch. vi, et Thomassin, *de Deo, Deique proprietatibus*, 15. lib. 1.

DON SARDA Y SALVANY

L'ANNÉE CHRÉTIENNE

OU CONSIDÉRATIONS

SR LES

PRINCIPALES FÊTES DU CYCLE LITURGIQUE

Traduit de l'Espagnol

Par M. l'abbé A. THIVEAUD

ANCIEN DIRECTEUR DE GRAND SÉMINAIRE

1 volume in-12..... Prix : 88 cts

L'article qui suit est extrait de ce livre.

LA SEMAINE SAINTE

Le dimanche des Rameaux.— Le Jeudi Saint.— Le Vendredi Saint.— La croix, principal emblème du chrétien.—Le *Memento* du premier prêtre.

—L'Église crucifiée.

Cette semaine porte également dans l'Église le nom de *Grande Semaine* et était appelée primitivement *la semaine des grands Mystères*.

En effet, tout y est grand et mystérieux : les faits qu'elle rappelle, les cérémonies par lesquelles on en fait la commémoration, les sentiments qu'elle inspire.

On ne peut parler dignement de la Semaine Sainte sans écrire à son sujet un livre entier. Nous nous contenterons d'indiquer ici ce qu'elle offre de plus saillant et de plus fondamental.

La Semaine Sainte s'ouvre avec le dimanche des Rameaux, belle et touchante commémoration de l'entrée triomphale de Jésus-Christ à Jérusalem, quelques jours avant sa mort ignominieuse. Rien ne manque à cette manifestation pour être un véritable triomphe : ni l'enthousiasme populaire, ni les vêtements qui jonchaient le chemin, ni les branches de lauriers et d'oliviers qu'on agitait autour du triomphateur, ni les cantiques et les *Hosannah* sur les lèvres naïves et innocentes des enfants. La joie et l'allégresse furent mêlées aux larmes et à la tristesse. Le Sauveur, objet de cette ovation, ne put s'empêcher de pleurer sur la ville inconstante qui l'acclamait, connaissant d'avance sa versatilité et les cris si diffé-

rents par lesquels, peu de jours après, on devait demander sa mort.

Dans les cérémonies de l'Eglise se trouve retracé le double aspect de ce mystère. Les chants respirent la joie ; mais l'orgue se tait et les ornements sont violets en signe de tristesse. L'illumination est sobre et l'ornementation de l'autel est simple. J'avoue que jamais aucune cérémonie de l'Eglise ne m'a frappé comme cette allégresse pleine de mélancolie. Et puisque ce sont les enfants des Hébreux qui jouèrent le principal rôle et méritèrent par leurs chants les éloges du Rédempteur, comme la foi du peuple catholique a été poétiquement inspirée en introduisant l'usage d'après lequel les enfants se présentent aujourd'hui avec des palmes et des rameaux, pour recevoir la bénédiction de l'Eglise et pour tempérer, par leur joie enfantine, son austérité et sa sainte tristesse ?

Pour rappeler l'entrée triomphale de Jésus-Christ, l'Eglise a prescrit une procession. Durant cette procession, on ferme la porte du temple. Au retour, l'assistance s'arrête devant cette porte, et de l'intérieur, deux choristes chantent en quelque sorte la bienvenue au pacifique Triomphateur, dans un hymne dont l'air et le texte attendrissent inévitablement les auditeurs.

Ensuite, on chante la Messe, et à cette Messe, le chant de la Passion est alterné d'une façon assez dramatique par des diacres, dont l'un fait le rôle de l'historien et l'autre de Notre Seigneur Jésus-Christ. Palestrina a introduit en outre le chœur où la foule dont les voix, tantôt insolentes et cruelles, tantôt douces et tendres, interrompent la marche tranquille du triste drame, comme le chœur, chez les Grecs, interrompait l'action paisible de la tragédie.

La piété des fidèles trouve un aliment précieux dans la méditation au jour le jour, des événements de la Passion du Sauveur, pendant la Semaine Sainte.

Ce Diaire a été disposé d'une façon fort savante, selon l'ordre des quatre Evangiles, par l'illustre Père Louis de la Palma, dans son magnifique ouvrage, le meilleur peut-être qui ait été écrit en espagnol sur ce sujet et qui a pour titre : *Histoire de la Passion*.

Voici comment il distribue les événements selon les différents jours.

Le *dimanche*, Jésus-Christ sort de Béthanie, de la maison de Lazare, et vient à Jérusalem, où il est reçu en triomphe. Première assemblée des Pharisiens ; retour de Jésus à Béthanie.

Le *lundi*, dans la matinée, le Sauveur retourne à Jérusalem ; il maudit le figuier stérile, et chasse les profanateurs du Temple. Il revient de nouveau à Béthanie, qui était sa résidence favorite.

Le *mardi*, il retourne à Jérusalem, en passant par le même chemin. Les disciples aperçoivent déjà desséché le figuier qui avait été maudit la veille, image terrible de la réprobation de la Synagogue. Le Sauveur parle pour la dernière fois dans le Temple aux Scribes et aux Pharisiens. Il leur jette à la face ces paroles significatives : " Jérusalem, Jérusalem, qui tues les Prophètes, etc. ". Il revient à Béthanie.

Le *mercredi*, il demeure probablement toute la journée à Béthanie. Les princes des prêtres se réunissent de nouveau. On convient de s'emparer de Jésus, sans bruit ni tumulte, si c'est possible. Judas propose de le livrer.

Le *jeudi*, dès le matin, Jésus envoie deux de ses disciples préparer l'Agneau pascal. Le soir, il mange avec eux selon le cérémonial de la loi antique. Il célèbre la Cène dans laquelle il institue le sacrifice de la Loi nouvelle, le sacrifice eucharistique, après avoir lavé les pieds à ses apôtres. Il prononce son dernier discours. Judas sort du cénacle. Jésus-Christ, après avoir rendu grâces à Dieu le Père, se dirige, selon sa coutume, vers le jardin des Oliviers. Lorsque la nuit est déjà avancée, Judas se présente à la tête de la foule. Jésus est conduit successivement à Anne et à Caïphe. Peu de temps avant le premier chant du coq, à minuit, Pierre renie Jésus-Christ. Il le renie encore peu de temps après, et il le renie une troisième fois, au point du jour, avant le second chant du coq.

Le *vendredi*, à la première heure, Jésus est conduit d'abord à Pilate, ensuite à Hérode, et encore à Pilate. C'est alors qu'eurent lieu successivement la flagellation, le couronnement d'épines et l'*Ecce homo*. Entre dix et onze heures, le juge inique se lave les mains et donne la sentence qui doit être gravée sur la croix. A onze heures, Jésus s'engage dans le chemin du Calvaire et arrive vers midi au sommet de ce monticule. C'est alors qu'a lieu le crucifiement et que commencent les trois heures d'agonie. Jésus prononce sept paroles sur la croix ; le soleil refuse sa lumière. Le Sauveur expire à trois heures. La terre tremble. A la nuit, le corps de Jésus reçoit le coup de lance ; il est descendu de la croix et mis dans le tombeau.

Le *samedi*, le Sauveur demeure dans le sépulcre. Les apôtres sont dispersés ; Marie se tient dans le recueillement avec saint Jean et les pieuses femmes. Sur le soir, celles-ci vont acheter des parfums pour embaumer le corps du Sauveur, le matin du dimanche.

Le *dimanche* matin, Jésus-Christ ressuscite selon qu'il l'avait promis : " Je ressusciterai, le troisième jour ". Ces paroles n'exigent point trois jours entiers.

La piété des fidèles recueillera les différentes circonstances de ce drame de la Passion, pour en faire, durant cette semaine, le sujet de ses méditations.

Le sentiment de douce mélancolie qui domine, durant cette semaine, dans toutes les cérémonies du culte, fait place, pour quelques instants, au matin du Jeudi Saint, à un rite qui respire l'allégresse. L'Église revêt les ornements blancs : elle illumine splendidement les autels ; les cloches jettent dans les airs leurs joyeuses volées au *Gloria in excelsis* ; la musique sacrée fait retentir les voûtes de ses airs de fête. C'est comme un intermède joyeux au milieu d'une semaine de tristesse. Pourquoi cela ? parce que, dans la douloureuse Passion du Sauveur, il y eut aussi quelques courts instants que l'Église ne peut rappeler sans que l'âme se sente pé-

nétreé d'un sentiment de douce consolation. Ces instants sont ceux où eut lieu l'institution de la sainte Eucharistie, dont nous parlerons ailleurs, parce que ce sujet demande un chapitre à part. Rappelez-vous seulement aujourd'hui que, la veille de sa mort, le Sauveur n'eut qu'une pensée, celle d'enrichir les siens du don précieux de son Corps et de son Sang. Rappelez-vous quelle leçon d'humilité précéda cette adorable institution. Le fils de Dieu, après avoir déposé son manteau et s'être ceint les reins d'un linge, lava les pieds à ces pauvres pêcheurs, recommandant ainsi la charité mutuelle et le mépris de soi-même. C'est pour cela qu'aujourd'hui quelques monarques lavent les pieds à douze pauvres dans leur palais et que les évêques accomplissent la même cérémonie dans leur cathédrale, ainsi que les abbés et les supérieurs dans leur monastère.

Après la messe et à la suite d'une procession pleine de recueillement, on dépose le Saint Sacrement dans le monument ou reposoir préparé à cet effet. Tout semble ensuite destiné à rappeler uniquement et exclusivement la mort du Sauveur. Les autels sont dépouillés de leurs ornements, les cloches demeurent silencieuses, tout prend l'aspect de la plus sombre tristesse. Le reposoir est d'ordinaire un véritable monument de la piété du peuple. A défaut des ornements précieux que l'art déploie dans les grandes cathédrales, la foi simple mais ardente des fidèles recourt à de gracieuses et naïves industries ; les flambeaux et les fleurs sont largement mis à contribution ; au milieu des branches de verdure qui entourent le tombeau du Sauveur, les oiseaux viennent interrompre, par leurs gazouillements harmonieux, le silence du lieu saint et nous transporter par l'imagination à ce jardin où Jésus a été enseveli. Tout ce que peut avoir de beau et de précieux la pieuse mère ou la dévote jeune fille, est offert avec bonheur et empressement pour orner le monument et y resplendir comme un témoignage éloquent de la foi populaire.

Les Lamentations sublimes de Jérémie résonnent le soir dans le temple, modulées sur un rythme grave, tendre et mélancolique, que la tradition nous a transmis. Quel est l'homme de cœur qui n'a pas pleuré en les entendant ? Jamais l'élégie profane ne s'est élevée à une telle hauteur sur la lyre des poètes les mieux inspirés ; jamais on n'a pleuré avec des accents plus attendris et plus triste la ruine d'une cité et la désolation de tout un peuple.

Le sentiment qui domine, le Jeudi Saint, c'est celui d'une solennité pleine de grandeur et de majesté. Le sentiment qui domine, le Vendredi Saint, est celui de la plus profonde consternation. Admirez, en passant, comment les mœurs s'accommodent entièrement à cette merveilleuse gradation de sentiments, s'inspirant en cela des pensées et de l'esprit de l'Eglise. Les affaires et les divertissements cessent ; les princes et les grands vont à pied ; le silence et le recueillement règnent dans les rues et sur les places ; la nature elle-même semble prendre part à ce deuil général. Une seule pensée s'empare de tous les cœurs et donne à toutes choses un air de gravité et de tristesse. Qui n'a vu notre peuple, en cette matinée

du Vendredi Saint, parcourant silencieusement les stations jusqu'à l'heure de l'Office divin ? Qui ne l'a vu, à la ville et à la campagne, complètement transformé et offrant un spectacle inaccoutumé ?

On dirait la sombre quiétude, l'émotion profonde qui régnaient à Jérusalem, dans ses rues et sur ses places, peu de temps après la consommation de l'horrible déicide. Avec cette différence qu'à Jérusalem c'était la stupeur et la prostration causées par le remords au lieu qu'ici c'est l'affection pleine de suavité de la piété et de la compassion. Dans l'office de ce jour, les cérémonies plus que jamais symboliques et mystérieuses offrent un ensemble saisissant, capable d'impressionner fortement l'esprit le plus indifférent. L'Eglise revêt ses ornements noirs; les prêtres, en arrivant à l'autel, se prosternent le front sur le pavé du temple, comme aux jours de deuil les anciens juifs se prosternaient dans la poussière. Le chant est bref et lugubre, accompagné à peine par quelque instrument au son grave. Après le chant de la Passion, l'Eglise, comme s'elle se trouvait au sommet sanglant du Calvaire, en présence du corps de Jésus encore palpitant sur la croix, consacre un temps assez long à prier avec effusion pour le monde entier; pour les princes et les peuples, pour les prêtres et les séculiers, pour les hérétiques, les schismatiques et les Juifs, pour les gentils et les excommuniés, étendant à tous sa maternelle sollicitude, de même que le Christ est mort pour tous. Lisez, chrétiens, ces oraisons dont vous trouverez la traduction dans vos manuels de piété. Un protestant de beaucoup de talent et de cœur se convertit en les entendant à Rome, s'écriant comme Salomon dans le célèbre procès des deux mères : " Voilà la véritable mère; on la connaît à l'amour qu'elle porte à tous les hommes ! Voilà la véritable Epouse du Christ, " remplie de l'esprit même du Christ " !

Ensuite a lieu l'adoration de la croix, que nos rois accompagnent de la remise de la peine capitale en faveur de quelques coupables. Belle inspiration du catholicisme !

Immédiatement après, on retire du reposoir la sainte Réserve, le Corps de Notre Seigneur, avec lequel le prêtre se communique comme aux messes ordinaires, et il termine aussitôt l'office au milieu du plus grand silence.

Les églises demeurent désertes, sans ornements ni lumières, ni fleurs, sans rien qui annonce la solennité précédente. Le peuple retourne tranquillement à ses occupations, et au soir de ce jour, il nous est difficile de concevoir que dans la matinée a été célébrée une des principales solennités du christianisme. Cependant l'Eglise conserve jusqu'à la messe du jour suivant sa même austérité et sa tristesse silencieuse. Si je voulais vous expliquer l'effet que produisent en moi, tous les ans, ces heures qui s'écoulent entre l'office du Vendredi et le *Gloria in excelsis* de la messe du Samedi, je vous dirais que je compare l'Eglise du Christ à une veuve désolée durant les premières heures de solitude et d'abattement qu'elle passe, en proie à la tristesse, dans le silence de sa demeure, immédiatement après la sépulture d'un époux cheri, lorsque résonnent encore à ses oreilles les derniers échos de la

pompe funèbre au milieu de laquelle elle l'a vu conduire à sa dernière demeure.

La croix est l'emblème principal de la Semaine Sainte. Elle doit être pareillement l'emblème de toute la vie du chrétien. Elle est en outre un livre sublime qui, durant ces jours plus que jamais, est ouvert aux yeux de tout le monde ; un livre où peuvent lire même les plus ignorants, et, à l'aide duquel ils peuvent parvenir à une science parfaite : un livre où doivent venir étudier les plus savants, sous peine de demeurer dans une profonde ignorance sur les questions qui les intéressent le plus. Connaître ce livre, c'est posséder la science la plus précieuse qui puisse illuminer et orner l'intelligence humaine. Saint Paul, le grand apôtre des nations, qui n'était point un humble pêcheur de Galilée comme ses compagnons, mais un docteur très érudit de la loi antique, avait une connaissance très étendue de tout ce qui s'enseigne dans le monde, et cependant, après sa merveilleuse conversion, il déclare ne vouloir entendre ni enseigner autre chose que ce livre dont nous nous occupons en ce moment. *Il ne voulait savoir autre chose*, disait-il, *que Jésus et Jésus crucifié*. Etudions ce livre.

Montons au Calvaire, où nous avons aujourd'hui et toujours notre place spéciale, et d'où il n'est pas permis à un bon chrétien d'éloigner son esprit et son attention, surtout dans les grandes solennités présentes.

Une obscurité effrayante enveloppe la montagne lugubre destinée, tout près de Jérusalem, aux exécutions capitales. La terre et le ciel, autour du gibet qu'on vient d'élever, donnent des preuves assez éloquantes que ce n'est point un condamné ordinaire qui agonise et expire en ce moment. On dirait que le deuil est général et que toutes les créatures y prennent part. Il a plu à un de nos auteurs classiques les plus profonds de considérer ce spectacle comme le recueillement universel de tous les êtres dans une muette contemplation de l'objet qui s'offre aux regards et qui est attaché à cette croix. Il a semblé à cet écrivain que le Père céleste avait subitement voilé les cieus et obscurci la terre, afin qu'à la faveur de cette obscurité, la sainte montagne devint un oratoire auguste, et que le divin crucifié qui y était suspendu à un gibet, fournit un sujet de saintes et salutaires méditations. Profitons de cette obscurité et de ces ombres mystérieuses ; gravissons la montagne et, au pied de la croix, en présence du Sauveur tout ensanglanté et mourant, étudions et instruisons-nous, comme en un livre ouvert devant nous. Comme autrefois sur le Sinaï, il n'est point défendu de porter son regard sur cette montagne. On peut lire sans difficulté, bien plus, on est obligé de lire. La loi de Dieu ne se présente point ici écrite sur des tables de pierre par le doigt de Dieu, mais elle y est gravée sur la chair vive du Fils de Dieu en caractères de sang, et par le fait de nos péchés. Celui qui ne sait pas au moins épeler dans ce livre doit se regarder comme voué à un désespoir irrémédiable, à moins que les larmes ne lui obscurcissent la vue et ne lui étouffent la voix.

Lisez, chrétien, et considérez que vous êtes pécheur ; ces plaies

et ce sang vous disent de qui ils sont l'ouvrage, et ce qui a mérité cette expiation et ce juste châtement.

Lisez et considérez votre condition d'homme racheté. Voilà ce que vous coûtez, ce que vous pesez, ce que vous valez dans la balance de Dieu le Père qui, pour faire contre-poids, n'a pas dédaigné de placer en regard son propre Fils.

Lisez et considérez quelle a dû être l'immensité de l'offense que votre chute a faite à la majesté divine, puisque, pour la réparer, le Verbe éternel lui-même a voulu se soumettre à une si rude épreuve.

Lisez et considérez combien est noble et élevé le rang que vous occupez maintenant, puisque, pour vous faire entrer dans sa famille, le Fils unique de Dieu n'a pas hésité à écrire avec son sang et sur son corps votre titre de noblesse.

Lisez et considérez combien est grand et magnifique l'avenir qui vous est réservé dans le royaume des cieux, puisque pour vous le conquérir comme à la pointe de l'épée votre Rédempteur est sorti glorieusement blessé et meurtri de ce rude combat.

Lisez, enfin, et considérez ce qu'a d'épouvantable et de terrible la responsabilité que font peser sur vous ce sang répandu, ce corps décharné, cette agonie mortelle, cette croix douloureuse.

Après cela, il ne vous reste qu'à choisir entre deux extrêmes aussi distants l'un de l'autre que le ciel et la terre : ou par les mérites de cette croix être éternellement heureux et régner glorieusement avec le Christ, ou par le jugement redoutable de cette même croix, être éternellement et irrévocablement condamné par le Christ. Entendez-le bien, ô chrétien ; ou la croix et le sang de Jésus Christ vous sauveront éternellement et irrévocablement ; ou ils vous perdront éternellement et irrévocablement. Ils seront pour vous ce que vous voudrez ; ce que réclameront vos œuvres. Ayez courage, si vous êtes fidèle ; tremblez, si vous êtes pécheur ! Vous serez irrévocablement ce que vous feront vos œuvres.

Pendant trois heures, Jésus Christ a été suspendu à la croix. Le souverain prêtre y est monté comme sur un autel ; il y va consumer son grand sacrifice.

Voyez-le ; il demeure trois heures en proie aux angoisses et à l'agonie ; trois heures pendant lesquelles il semble prolonger à plaisir ses souffrances ; trois heures durant lesquelles il ne peut se résoudre à dégager sa sainte âme de son corps ; trois heures qui, en raison de ses tourments, durent lui paraître trois siècles, mais que sa charité lui fit prendre pour trois courts instants ; trois heures qu'il prolonge à dessein, savourant en apparence avec une rare jouissance, chaque goutte du calice de cette cruelle agonie.

Que ce délai prolongé ne vous effraie pas : le prêtre souverain est au moment le plus solennel de sa Messe, et sa ferveur se plaît à la prolonger. Il en fait avec bonheur les précieux *memento* avec son Père céleste.

C'est là sa Messe, sa messe solennelle. La croix est son autel ; son corps très saint et son âme sont l'hostie et le calice ; l'amour qui l'immole en est le sacrificateur.

En même temps sacrificateur et hostie, prêtre et victime, Jésus

Christ, à cette heure mémorable, présente à son Père éternel son corps et son sang pour prix de la rédemption du genre humain.

Cette messe a commencé lorsqu'a commencé au jardin des Oliviers la douloureuse Passion de l'Homme-Dieu. Elle se terminera lorsque Jésus, inclinant la tête, rendra le dernier soupir.

Et ces trois heures d'agonie interrompue seulement par quelques paroles d'un sens très profond, ces trois heures partagées entre le deuil du ciel et les épouvantements de la terre, ces trois heures pendant lesquelles l'auguste Victime se recueille et s'entretient intérieurement avec son Père céleste sont, ainsi que nous l'avons dit, les *Memento* de ce douloureux sacrifice.

Il sut bien le comprendre, ce bon larron qui profita de cette circonstance pour se recommander à Jésus et obtint d'être exaucé sur-le-champ. "Souvenez vous de moi, dit-il au Sauveur." Et il mérita un souvenir spécial de l'Homme-Dieu.

Les moments que le souverain prêtre consacra à ces *Memento* vous paraissent longs ? Considérez les intentions incomparables et infinies auxquelles il célèbre sa première messe.

Mais non, ne vous perdez pas dans cette considération plus profonde et plus étendue que l'océan. Que chacun fasse une réflexion unique et sublime et qui ne peut manquer de produire une profonde impression.

"Le souverain prêtre prie pendant quelques instants, et il prie pour moi.

"Oui, il prie pour moi, comme s'il priait pour moi seul ; car la prière d'un Dieu n'est ni partagée, ni diminuée, bien qu'elle soit faite pour plusieurs ; il est indifférent qu'elle soit faite pour un seul ou pour mille. Il prie donc pour moi, comme s'il ne voyait que moi dans l'immensité du monde et dans toute la durée des siècles.

"Il prie pour moi qu'il voit, du haut de sa croix, dans le lointain des âges futurs qui lui sont éternellement présents.

"Il prie pour moi qu'il connaît clairement et distinctement, comme le larron qui est à ses côtés, ou comme sa Mère qui est à ses pieds.

"Il prie pour moi qu'il distingue entre des millions d'autres créatures, qu'il appelle par mon nom, dont il connaît la physionomie, dont il connaît le lieu et l'heure de la naissance, du baptême, de la mort, la condition.

"Il prie pour moi qu'il aime et dont il a compassion, pour qui il prépare des secours, dont il pardonne les injures, et dont les noires infidélités l'affligent par anticipation.

"Il prie pour moi, il pense à moi, il me regarde, me considère. Il faut que je sois quelque chose de bien grand, puisque sur moi s'est portée la pensée principale de ce mourant, qui est le Fils de Dieu !

Ah ! il n'est pas possible de sonder toute la profondeur de cette pensée ni d'en épuiser l'infinie douceur.

Mais qu'il sera terrible au dernier jour, d'avoir cette pensée

gravée dans notre cœur et accusant notre vie d'ingratitude envers Dieu ! Un Dieu mourant à moi, et durant toute ma vie, j'ai négligé de penser à lui. Quel droit terrible aura sur moi, de ce chef, la justice divine ! Droit d'autant plus terrible que j'étais plus obligé de l'aimer !

Je dois donc choisir entre l'amour ou la haine de Dieu ; entre les éternels embrassements du Père ou l'éternelle réprobation du Juge. O Seigneur ! O Père ! O Juge ! *Souvenez-vous de moi dans votre royaume.*

Le souvenir historique de la Passion du Sauveur rappelle, en ces jours plus que jamais, à la mémoire du fidèle chrétien, les amertumes de l'Église crucifiée.

Oui, contempons-la, sur la croix, cette Église innocente victime qui, comme son Maître, porte sur elle les iniquités de tous, et s'immole continuellement pour le salut de tous.

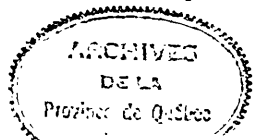
Le monde moderne est le Calvaire sur lequel se consomme ce nouvel et cruel déicide. Approchons nous du théâtre de ce drame lugubre et écoutons les accusations formulées dans ce procès inique. Rien de plus révoltant ; mais rien aussi de plus instructif. La croix est un gibet ; mais elle est aussi une chaire ; et les leçons qu'on recueille à ses pieds compensent abondamment les larmes amères que l'indignation arrache aux cœurs généreux. La vue du supplice et des circonstances a ici une éloquence qui, aujourd'hui surtout, mérite de ne pas passer inaperçue.

Que le monde moderne se trouve en révolte ouverte et opiniâtre contre l'Église, c'est dire trop peu, si on n'ajoute pas que cette révolte est une persécution. Et que personne ne taxe cette parole d'exagération. L'Église catholique, au XIXe siècle, et principalement parmi les nations de l'Europe, se trouve non plus seulement mise de côté et méprisée, non plus uniquement tolérée comme une institution gênante et ennuyeuse, mais véritablement persécutée comme contraire au bien-être général, nuisible à l'intérêt public, incompatible avec ce qu'on nomme la civilisation et le progrès moderne.

Il n'est pas besoin de passer en revue les diverses nations pour nous convaincre de cette vérité. Chacun de nos lecteurs acquerra cette certitude pour son compte, avec moins de danger et moins de peine. Nous nous contenterons de relever les traits principaux du tableau ; il ajoutera le détail convenable.

Qu'a fait l'Église catholique pour que le monde moderne la traite de la façon indigne dont nous sommes les témoins ? Il faudrait écrire non pas seulement des articles, mais des livres, pour répondre complètement à cette question. Pour répondre, d'un mot, nous dirons qu'elle n'a fait que du bien. Examinons la question au point de vue purement humain, puisque c'est celui qu'envisagent ses ennemis, et nous constaterons qu'on n'a jamais vu plus grands bienfaits payés par une plus noire ingratitude.

Elle a eu durant plusieurs siècles l'ascendant de l'autorité et la haute direction incontestable et reconnue sur tous les pouvoirs de la terre. Et elle a toujours exercé cet ascendant et cette direction



en faveur des faibles et des opprimés. Il n'y a pas eu d'abus de pouvoir qu'elle n'ait anathématisé, pas de caprice despotique qu'elle n'ait stigmatisé, pas de mépris d'un droit public ou privé contre lequel elle n'ait protesté. Dans les siècles de sa prépondérance si calomniée, elle remplissait avec une majesté pleine de grandeur le rôle de *tribun du peuple*, et pendant que, d'une main, elle plaçait et assurait la couronne sur le front des rois, de l'autre, elle traçait la ligne sévère qui devait les contenir dans les limites du respect dû à la loi de Dieu et aux droits de la dignité humaine.

Elle a eu l'ascendant du génie et elle a répandu à pleines mains les trésors de la science au milieu des nations. Elle a créé des musées, elle a formé des bibliothèques, elle a protégé les arts ; elle a placé dans les mains de l'enfant du peuple le livre, le pinceau et le burin, avant que tout cela fût connu de ceux qui veulent aujourd'hui, à son détriment, s'attribuer le monopole de toute science et de tout progrès.

Elle eut l'ascendant des richesses et elle les employa toujours au profit des peuples, s'appliquant à consoler toutes les douleurs et à soulager toutes les misères. Elle fut la trésorière des pauvres dans le sens le plus exact et le plus noble de ce mot. Tout ce qui s'est fait dans le monde, depuis dix neuf siècles, en matière de bienfaisance publique et privée, est son œuvre. Elle peut, titres en mains, réclamer la paternité exclusive de tout.

Ajoutez à cela des bienfaits d'un ordre supérieur, bien qu'ils soient moins appréciés de notre siècle grossièrement matérialiste : le nom de Dieu connu et glorifié ; les mœurs purifiées et améliorées ; la nature humaine élevée à la sainteté ; l'autorité paternelle ennoblie ; le lien conjugal sanctifié ; la femme élevée au rang de compagne de l'homme ; les chaînes de l'esclavage brisées après quarante siècles ; l'établissement d'un nouveau droit international, de nouvelles lois d'humanité dans la guerre, d'un nouvel esprit dans la législation ; en un mot, une nouvelle civilisation à la place de la civilisation païenne, égoïste, oppressive, brutale, dégradante. Tout cela est son œuvre, l'œuvre de ses apôtres. Tout cela est dû à l'action lente de ses pontifes, au travail persévérant de son clergé.

Tout, en un mot, est un miracle, et un pur miracle de sa divine vertu intrinsèque.

L'Eglise est l'image de son divin fondateur. Comme celui-ci est venu principalement en ce monde pour sauver les âmes, sans dédaigner toutefois de guérir les corps, ainsi l'Eglise, dont la mission consiste à diriger les cœurs vers Dieu et à leur procurer la félicité éternelle, n'a pas jugé indigne d'elle de donner le bonheur temporel et de se constituer la protectrice efficace des intérêts matériels,

Et en échange de tout cela, que lui donne-t-on ? Comment la remercie-t-on pour tant d'abnégation et de sacrifices ?

Ah ! nous nous figurons être en ce moment sur la place de Jérusalem et entendre les cris furieux du peuple juif, lorsque nous prétons l'oreille à ceux que profère notre siècle par l'organe de l'opinion publique, aujourd'hui la reine du monde, lorsque nous lisons les journaux, lorsque nous écoutons ses orateurs,

lorsque nous observons les machinations de ses diplomates. Ici, comme à Jérusalem, les accusations sont contradictoires et les faux témoins se réfutent les uns les autres. Écoutez-les ; qui ne les entend chaque jour ?

“ L'Église, disent-ils, est l'ennemie de la liberté ; elle est l'alliée naturelle de toutes les tyrannies. L'heure est venue pour les peuples de se liguer contre elle, s'ils veulent être libres.

“ Elle est l'ennemie des Gouvernements : elle séduit les foules ; elle trouble les consciences ; elle soulève les masses ; elle sape tous les pouvoirs : on ne saurait trop se tenir en garde contre elle.

“ Elle est arriérée ; elle est ignorante ; elle abhorre la lumière ; elle veut nous ramener à l'obscurantisme ; elle opprime la pensée.

“ Elle veut pour elle le monopole de l'enseignement pour mieux assujettir les intelligences ; c'est dans ce but qu'elle réclame la liberté pour son enseignement.

“ En inculquant le mépris des biens de ce monde, elle est l'ennemie de la prospérité des nations ; elle favorise la paresse ; elle veut nous plonger dans un mysticisme oisif et faire du monde un cloître.

“ Elle est active, ambitieuse, elle accapare les biens terrestres ; laissez-la faire, et tout viendra dans ses mains.

“ Son temps est passé ; elle n'a aucune influence ; le Souverain Pontificat est une momie du moyen-âge, et le Vatican en est le Panthéon. Elle est morte.

“ Il faut se tenir en garde contre elle ; elle est une conspiration universelle contre la civilisation ; aujourd'hui plus que jamais s'agite le monstre du cléricalisme. ”

Grand Dieu ! tel est le procès contradictoire, et il n'y en a pas d'autre. Tel est le procès absurde dans lequel on condamne l'Église à mort, on charge la croix sur ses épaules, on la conduit au sommet d'un douloureux Calvaire, on la crucifie, on l'abreuve de fiel et de vinaigre, au milieu des blasphèmes, des sarcasmes et des raileries de la multitude séduite par ceux qui ont le plus d'intérêt à la maintenir dans de telles erreurs et dans une pareille agitation.

Telles sont les charges qui pèsent sur la tête de l'auguste victime, et pour lesquelles on la tient clouée à la croix comme une criminelle, elle, la mère du genre humain, la perpétuelle amie et la protectrice du peuple, la messagère du ciel, la fille du Très-Haut !

Ah ! oui ; elle est sur la croix, affrontant toutes les colères et supportant tous les outrages avec une résignation divine.

La foule, excitée par les Scribes et les Pharisiens, se rit de ses tristesses ; les cœurs généreux et fidèles, heureux est leur sort ! groupés au pied de la croix, recueillent les paroles de vie qui tombent des lèvres de l'Église, s'associent à ses douleurs, se montrent d'autant plus forts et courageux qu'ils la voient plus indignement combattue.

Mais... que vois-je ?... Portez vos yeux autour de cette croix ; contemplez le spectacle qu'offre le monde ; examinez si ce n'est

pas la reproduction des symptômes effrayants qui accompagnèrent le crucifiement du Sauveur.

L'Église est sur la croix : mais voyez à quel point la paix du monde est troublée ; tous les éléments de la société sont bouleversés ; le soleil de la civilisation est éclipsé par des nuages épais et sanglants ; tous les cœurs sont en proie à une vague terreur ; tout est ébranlé, bouleversé, la famille, la propriété, l'ordre public, les trônes. C'est comme le moment d'une crise terrible.

L'Église est sur la croix ; mais ses ennemis ne se tiennent point en repos pour cela ; elle les voit effrayés, comme les Phariséens sur le Calvaire, courir ça et là, comme s'ils sentaient le sol trembler sous leurs pieds, et la terre s'ouvrir pour châtier leur iniquité.

L'Église est sur la croix ; mais elle demeure ferme et courageuse ; elle seule est sereine ; elle seule espère ; elle seule répand la paix et la consolation dans l'âme de ceux qui lui demeurent fidèles ; elle seule continue à être le phare destiné à éclairer l'avenir incertain ; elle seule ne subit jamais d'éclipse, ne perd jamais son éclat au milieu des ténèbres épaisses qui l'entourent.

L'Église est sur la croix ; mais là encore, là surtout, elle conquiert les âmes, elle soumet les volontés, elle attire les cœurs, et chaque jour quelqu'un de ses anciens ennemis vient se prosterner à ses pieds et lui dire, en se frappant la poitrine comme le Centurion : " Le catholicisme est bien réellement la religion véritable."

Ah ! laissez passer les quelques heures de ce soir du Vendredi Saint avec leurs angoisses et leurs ténèbres. L'Église est sur la croix, c'est vrai ; mais cette croix sur laquelle elle est attachée a été plantée et fixée par Dieu au cœur du monde, et quoi que fasse le monde pour l'arracher, quoi que tente dans le même but l'enfer avec toute sa fureur, ne craignez pas, la croix ne sera pas arrachée.

La croix, sur laquelle l'Église est crucifiée, est à la fois le trône du haut duquel elle règne sur le monde et l'arme au moyen de laquelle elle subjugué et brise la puissance de Satan. Dieu l'avait promis ; l'histoire de dix neuf siècles montre la réalisation de cette promesse ; l'Église chante en ces jours avec une magnificence pleine de grandeur : " Dieu a régné par la croix. "

DON SARDA Y SALVANY.

RÉFLEXIONS ET AFFECTIONS
SUR LA
PASSION DE JESUS-CHRIST

ET SUR
LES SEPT DOULEURS DE MARIE
avec la manière d'entendre la messe
les actes pour la communion, les aspirations
d'amour et d'autres pratiques pieuses

PAR
S. Alphonse de Liguori
1 vol. in-18 relié..... Prix : \$0.50

CANTUS ECCLESIASTICUS
PASSIONIS D.N. JESU CHRISTI

SECUNDUM
MATTHEUM, MARCUM, LUCAM
ET JOANNEM,
exceptus, ex editionem authentica
majoris hebdomadæ

3 fascicules reliés séparément... \$4.00

PARTIE LEGALE(*)

Redacteur : **A L B Y**

ELECTIONS MUNICIPALES

RÈGLES D'INTERPRÉTATION.

Les élections municipales qui ont eu lieu à Montréal le premier février ont été déclarées valides par la cour Supérieure, Loranger, juge. Le jugement qui les valide a été rendu le 13 février. Ce jugement casse et annule en même temps le bref d'injonction accordé par le juge Doherty et ordonnant de suspendre les élections.

Le 27 février la cour de révision a confirmé le jugement de la cour Supérieure. Les juges siégeant en révision étaient le juge en chef Johnson et les juges Gill et Tellier.

Je reproduis ici les deux principaux considérants du jugement de la cour Supérieure parce qu'ils proclament des règles d'interprétation parfaitement justes.

Considérant qu'il est de principe, qu'une loi abrogée ne cesse d'avoir ses effets, que lorsque la loi d'abrogation a pris les siens, le bien et la sûreté publics exigeant que la société ne demeure pas un moment sans la protection de la loi.

Considérant que dans le cas où la loi peut être douteuse, le tribunal doit en chercher l'esprit, sans égard aux termes, de manière à lui donner ses effets, suivant l'intention du législateur, et que chaque fois qu'il s'élève des doutes sur l'interprétation d'une disposition dans laquelle il s'agit de liberté, c'est en faveur de la liberté qu'on doit la déterminer ;

ACTES NOTARIÉS,

MARQUE.

QUESTION.—Dans les actes notariés, est-il nécessaire que, ceux qui ne savent pas signer fassent leur marque ou croix ?

Clerc Notaire.

RÉPONSE.—Non. Il n'est plus d'usage de faire des *croix* ou *marques* dans les actes. La chose a existé autrefois, mais depuis longtemps cette coutume est tombée en désuétude.

Lorsqu'il s'agit d'un testament, il est cependant préférable que le testateur qui ne sait pas signer fasse sa marque en présence du notaire et des témoins. Voici la raison de cette manière d'agir. Le code civil, dans l'article 851, ordonne que le testament suivant la forme dérivée de la loi d'Angleterre soit *rédigé par écrit et signé, à la fin, de son nom ou de sa marque par le testateur.* Et l'article 855 du même code décrète que *le testament fait apparemment sous une forme et nul comme tel à cause de l'observation de quelque formalité, peut être valide comme fait sous une autre forme, s'il contient tout ce qu'exige cette dernière.*

Ainsi, dans le cas qui nous occupe, si le testament notarié d'un

(*) A la page 19, note au bas de la page au lieu de "d'amende de quatre-vingt-huit piastres. lisez "d'une amende de huit à quatre-vingts piastres.

individu qui ne sait pas signer ne porte pas la marque du testateur et que l'inobservation d'une formalité le rende nul, il ne pourra pas valoir comme testament anglais parceque cette forme de testament exige l'apposition d'une marque. Au contraire si la marque est apposée et si les autres formalités ont été observées, le testament notarié, nul comme tel, sera valide comme testament anglais.

DONATION.

CHARGES. OBLIGATION AU MÉDECIN.

QUESTION.—Un cultivateur de St-B..., m'a donné une terre moyennant une rente viagère et d'autres prestations. L'une des charges consiste à *aller en maladie lui chercher le prêtre et le médecin et payer ce dernier*. Mon donateur a-t-il le droit de prendre un médecin de son choix, ou est-il obligé de se servir de mon médecin ? S'il se sert d'un autre médecin, suis-je obligé de le payer ?

Samuel P...

RÉPONSE.—En thèse générale je crois que vous êtes obligé de payer le médecin que le donateur choisira. Il y a cependant des distinctions à faire et le donateur ne peut pas, suivant moi, vous obliger de payer les visites d'un médecin éloigné lorsqu'il y a de bons médecins dans votre paroisse. Ainsi, par exemple, il ne peut pas faire venir à grands frais un médecin de Montréal à une distance de dix lieues lorsqu'il y a des médecins recommandables chez vous. Un donateur ne peut pas ainsi augmenter considérablement les charges qui pèsent sur un donataire.

Dans les cas d'obligation au médecin il faut juger d'après les intentions présumées des contractants.

Il est évident (lorsqu'il n'y a pas d'explications) que l'on a dans la plupart des cas eu en vue les soins ordinaires du médecin de la localité ou d'une localité rapprochée et non pas les soins dispendieux d'un médecin éloigné. S'il en était autrement le donataire serait quelquefois obligé de payer des sommes énormes et hors de toute proportion avec les avantages conférés par la donation. Il y aurait alors une injustice que les tribunaux devraient réprimer.

En 1882, dans la cause de

PRINER VS LEGRIS,

il a été jugé

Qu'un donateur a le choix de son médecin, en cas de maladie, et que le donataire est tenu d'acquitter la note de ce médecin.

Les faits de cette cause sont rapportés dans un journal du temps. Voici l'article de ce journal :

Par acte de donation fait et passé à Terrebonne, un nommé Thomas Albert avait donné à Legris la totalité de ses biens, meubles et immeubles, à certaines conditions, entre autres, de lui fournir curé et médecin, etc.

Il était aussi stipulé que le donateur demeurerait au domicile du défendeur, mais qu'au cas de désaccord, le donataire remplirait ailleurs les mêmes charges que chez lui.

Le désaccord survint, et Thomas Albert se choisit un autre domicile. Ce fut là qu'il requit les services du Dr Priner. Après six mois de maladie, il mourut.

Le médecin présenta son compte à Legris pour une somme de \$75. Celui-ci re-

fusa d'en faire le paiement, disant "qu'il ne le connaissait pas, qu'il n'avait jamais requis ses services, qu'il n'était pas son médecin ordinaire, et que son rentier ayant fui sans raison, et sans qu'il y eut désaccord, son domicile, il n'était pas tenu à cette obligation stipulée à l'acte : que son médecin ordinaire lui aurait chargé beaucoup moins, enfin qu'il n'y avait pas de lien de droit entr'eux, qu'il n'y avait jamais eu contrat entr'eux," etc.

Les moyens furent développés à l'argument.

La demande soutint que s'il n'y avait pas de contrat formel entre Priner et Legris, il y avait tout au moins un quasi-contrat : que Priner avait accompli l'obligation à laquelle était tenu Legris : que celui-ci ne pouvait pas se plaindre, et que la valeur du compte ayant été prouvée, il fallait autant le lui payer à lui, médecin appelé par le donateur, qu'à un autre médecin ; que le donateur malade avait le *choix absolu* de son médecin, et qu'il pouvait toujours refuser le médecin appelé par le donataire.

Cette doctrine a prévalu, et le défendeur a été condamné à payer dette et frais.

LA PASSION DE JESUS-CHRIST DE LA SEMAINE SAINTE

M. L'ABBÉ BÉNARD

Ancien chef d'instruction et chanoine honoraire de Nancy, avec l'approbation de l'Ordinaire.

1 vol. in-8. — Prix : \$1,25

MONSIEUR, — J'ai lu avec attention l'ouvrage qui a pour titre : *La Passion de Jésus-Christ et la Semaine-Sainte*, et je n'y ai rien trouvé d'opposé à l'enseignement de l'Église catholique, apostolique et romaine. C'est un *excellent commentaire* des Épîtres et des Évangiles de la semaine sainte. C'est le couronnement obligé de l'ouvrage intitulé : *Le Carême*, publié l'an dernier par le même auteur, M. l'abbé Bénard.

Il suit le même ordre et la même méthode que dans le *Carême* et dans l'*explication des Évangiles et des Épîtres des dimanches et fêtes de l'année*. Il expose d'abord le texte sacré traduit en français, et le texte latin est au bas des pages. Il divise la matière qu'il contient en plusieurs paragraphes et en donne l'explication.

Rien n'est comparable, dit-on, au simple récit de la Passion que nous ont laissé les Évangélistes. Tout y est naïf, clair, concis, noble et sublime. Cependant les docteurs de l'Église en ont tiré des pages de la plus haute éloquence, en expliquant le texte biblique.

Le Fils de Dieu s'est fait homme pour sauver le monde, sa Passion est donc un drame dont le premier acte touche à la création, et le dénouement a eu lieu au Golgotha. M. l'abbé Bénard résume d'une manière très intéressante les prophéties, soit verbales, soit typiques, qui annoncent et figurent d'avance les souffrances du divin Crucifié. Les prophètes ont été les premiers historiens de l'Homme-Dieu.

Pour préparer ses Apôtres à ce grand événement, Jésus-Christ leur parle souvent de sa Passion, qui domine tout le Nouveau Testament.

Ce livre est digne de ses devanciers. La doctrine en est pure et approfondie. Les réflexions sont courtes et pieuses ; les pensées surabondent et donneront lieu à de beaux développements. C'est un ouvrage *neuf* et tout à fait remarquable.

Parmi les arts d'agrément qu'on enseigne aujourd'hui à la jeunesse, on a supprimé le plus nécessaire et le plus important, l'art de bien souffrir ; car nous ne sommes ici-bas que pour travailler et pour souffrir. M. Bénard nous offre un parfait modèle, nous trace les règles à suivre pour marcher sur ses traces, et nous met sous les yeux les motifs les plus efficaces, pour faire chaque jour de nouveaux progrès, dans cet art qui élève le chrétien jusqu'à l'héroïsme.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect, et de la sincère vénération, avec lesquels j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le très humble et très obéissant serviteur.

GRIDEL, Chanoine.

L'ERMITE DE FRANCHARD

Selebit solitarius et tacebit.

Vers la fin de l'été de 1658, la Reine Anne d'Autriche, Louis XIV et Monsieur frère du Roi, vinrent s'installer au château de Fontainebleau, et Mademoiselle de Montpensier, au retour des eaux de Forges où elle avait accoutumé de se rendre chaque année, ne tarda pas à rejoindre la famille royale. Le cardinal Mazarin, dont la santé ne s'accommodait guère de l'air de Fontainebleau, était resté à Vincennes, et s'occupait des affaires de l'État. Quant au Roi, alors âgé de vingt ans, il ne songeait qu'à se divertir, à chasser et à danser avec les nièces du cardinal, les filles d'honneur de la Reine, et les jeunes seigneurs les plus gais du royaume.

Mademoiselle, bien qu'elle eût dépassé de six ans l'âge où les filles à marier mettent une première épingle au bonnet de sainte Catherine, était encore de belle humeur, et prenait part à tous les plaisirs. Tout en raillant Monsieur de son goût excessif pour la parure, elle prenait grand soin elle-même d'être fort bien ajustée, et ornait les assemblées de sa bonne mine et de l'éclat de sa blonde chevelure. La cour était brillante, le château retentissait du bruit des fêtes, et de joyeuses cavalcades, des chasses fréquentes animaient la forêt et réveillaient ses échos par d'harmonieuses fanfares.

Quant au meurtre qui, moins d'une année auparavant, avait ensanglanté la galerie des Cerfs, personne n'en parlait plus. Le soir, il est vrai, quelques valets poltrons évitaient d'entrer dans cette galerie, disant qu'on y entendait des bruits de l'autre monde et qu'un fantôme s'y montrait à la tombée de la nuit, mais, en revanche, belles dames et cavaliers y passaient en riant et en causant, et le tapis moelleux qui cachait les taches du parquet et amortissait le bruit des pas, semblait aussi voiler les tragiques souvenirs et imposer silence à l'écho du passé.

Un soir, au souper de la Reine, Monsieur se vanta étourdiment de connaître toutes les routes et d'avoir parcouru tous les détours de la forêt de Fontainebleau.

— Je crois que Son Altesse Royale se trompe, dit Marie Mancini : la forêt est bien grande, et j'ai entendu parler hier à M. de Vatry d'un endroit si sauvage, si affreux que l'on n'y chasse jamais, mais où il y a une chapelle où les bonnes gens de Fontainebleau vont en pèlerinage une fois l'an.

— Comment s'appelle cet endroit ? dit Monsieur.

— Ah ! je ne m'en souviens plus, reprit Mademoiselle de Mancini.

— C'est Permitage de Franchard, dit Madame de Motteville. Il

est situé près des ruines d'une vieille abbaye, et on y voit une roche qui pleure.

— Une roche qui pleure ! s'écria le jeune prince : il nous faut aller voir cela. Si la Reine le permet, Mesdames, j'offrirai au Roi et à vous toutes une collation demain soir, à Franchard.

— Je ne sais, mon fils, dit Anne d'Autriche, si ce ne serait point fort imprudent. L'endroit est sauvage et il doit s'y trouver des vipères. Qu'en pensez-vous, Motteville ?

— Il n'y en a point, Madame, dit madame de Motteville : j'y suis allé plusieurs fois avec mademoiselle de Mons, et d'autres personnes encore moins braves que moi, et je puis assurer à votre Majesté que de temps immémorial on n'a pas vu de serpents à Franchard. Les prières des bons religieux qui habitaient là autrefois ont délivré leur petit domaine de ces hôtes dangereux, et l'on ne court fortune d'être piqué à Franchard, que si l'on va troubler dans leur ménage les abeilles de l'ermite.

— Sur votre parole, Motteville, dit la Reine, je permettrai la collation, mais je n'irai point. Mademoiselle me remplacera pour guider et commander l'escadron des Dames et Demoiselles. Je suppose que Madame la Comtesse de Soissons fera comme moi, et restera au château ?

— Avec la permission de votre Majesté, s'il y a moyen d'aller à Franchard en calèche, dit Olympe Mancini, je m'y ferai conduire, car j'ai le plus grand désir du monde de voir l'ermite.

— En l'état où vous êtes, Madame, dit Anne d'Autriche en souriant, il se faut passer toutes ses fantaisies ; mais j'entends les violons qui préludent. Passons dans la galerie.

Et la Reine, se levant de table, dit ses grâces, lava ses belles mains, et conduite par Louis XIV, entra dans la galerie de Henri II, où le jeune Roi ouvrit bientôt le bal avec Mademoiselle, et dansa jusqu'à minuit.

* *

Le lendemain matin, l'ermite de Franchard, sans se douter le moins du monde des visites royales qui devaient ce jour-là troubler la tranquillité de son ermitage, s'était levé dès l'aurore et avait été entendre la messe à l'église d'Arbonne. Il visita ensuite deux ou trois malades du village, leur donna des plantes médicinales de son jardin, et de petites fioles d'un sirop qu'il fabriquait lui-même fort habilement avec des bourgeons de sapin et du miel de ses ruches, et, ayant pris congé d'eux en leur promettant une prompte guérison, il reprit le chemin de Franchard.

Les bonnes gens lui avaient offert à déjeuner, mais l'ermite les remerciait, comme d'habitude, leur fit voir qu'il avait ses petites provisions dans la poche de sa robe.

Arrivé en forêt, il s'assit près d'une source, appela les oiseaux, et se mit à couper son pain et ses poires. Dociles à sa voix, des oiseaux de toute sorte vinrent l'entourer, et becqueter le pain qu'il leur jetait, jusque sur les plis de sa robe de bure. L'ermite,

se voyant seul avec cette compagnie ailée, rejeta en arrière son capuchon, qu'il portait habituellement fort râbaissé.

L'ermite de Franchard ne paraissait pas âgé de plus de trente-cinq à quarante ans. Sa barbe et ses cheveux étaient fort noirs, et son visage basané, pensif et calme, régulièrement beau.

Il avait presque fini son frugal repas, lorsqu'une voix d'homme, qui chantait un refrain bachique se fit entendre à peu de distance. Les oiseaux s'envolèrent, l'ermite remit son capuchon, et un garde forestier accompagné de deux grands chiens qui fouillaient le bois, parut sur le chemin. En apercevant l'ermite, il s'écria : — Hé bonjour, frère Sylvain ! vous voilà bien tranquille et au frais, tandis que l'on vous réclame à Franchard.

— J'arrive d'Arbonne, dit le frère, qu'y a-t-il donc, Hubert ?

— Ce qu'il y a ? hé vraiment, toute une dinanderie de vaisselle, des provisions, des mulets chargés, des tapisseries, des cuisiniers et des marmitons. On vous appelle à cor et cris pour avoir la clef de votre jardin, où l'on veut dresser une tente, une table, je ne sais quoi. Enfin le Roi doit souper à Franchard, et dès la pointe du jour les préparatifs ont commencé. Allez vite veiller à ce qu'on ne ravage pas votre domaine.

L'ermite avait pâli, et paraissait fort contrarié. — Je suis bien tenté de ne rentrer que ce soir dit-il, voici ma clef, Hubert ; voudriez-vous aller veiller à ma place sur mes pauvres ruches ?

— Non point, mon frère, personne ne m'écouterait. Il n'y a qu'un prêtre ou un ermite qui puisse en imposer à cette valetaille. La reine a bien donné l'ordre qu'on ne touche à rien sans votre permission, mais si vous n'êtes pas là, ils se lasseront d'attendre, et escaladeront vos clôtures. Allez-y, et le plus vite possible, croyez-moi.

— Hélas dit l'ermite, quel besoin ont ces grands de la terre de venir troubler ma chère solitude ? Allons puisqu'il le faut. Je vous remercie, Hubert.

Et il prit à grand pas le chemin de Franchard.

*
*
*

Avant d'y arriver, il entendit le bruit que faisaient les valets et les officiers de bouche. Ils avaient déjà installé les fourneaux dans les ruines de l'Abbaye, et débailaient tout ce qui était nécessaire pour dresser une table de trente couverts, une tente élégante qui devait abriter les convives, et une autre, plus simple, destinée aux musiciens du Roi. La prairie qui entourait les ruines était si mal nivelée, si encombrée de gros quartiers de roche, que le maître d'hôtel et le tapissier du Roi avaient décidé qu'on mettrait la table dans le jardin de l'ermite. Or, ce jardin protégé contre les incursions des cerfs et des sangliers par une petite muraille de pierres sèches doublée d'un treillis d'échalas haut de six pieds, était fermé d'une porte solide, et des exprès avaient été envoyés dans toutes les directions pour ramener l'ermite et le prier d'ouvrir son jardin. Dès qu'il parut, le maître d'hôtel et dix autres personnes affaires coururent à sa rencontre en réclamant la clef. —

Frère Sylvain leur ouvrit son petit enclos, les avertit de ne pas toucher aux ruches situées heureusement à l'extrémité opposée à l'entrée du jardin, et, jetant un triste regard sur les planches de légumes, d'herbes et de fleurs que l'on allait nécessairement fouler aux pieds, il se retira dans sa cellule. Mais à peine en eût-il fermé la porte qu'un valet vint y frapper. — Que voulez-vous ? dit frère Sylvain.

— Il n'y a pas assez de chaises, dit le valet, en avez-vous ?

— J'ai deux escabeaux, pas davantage, les voici.

— Oh ! si vous n'avez que ceux-là gardez-les. On ira en chercher à Fontainebleau.

Un instant après, un autre messager vint frapper : — Mon frère, où faut-il puiser de l'eau ?

— Il n'y a d'autre source à Franchard que la Roche qui pleure, là-bas, près de ce grand chêne.

— Mais, il n'en sort qu'une goutte toutes les cinq minutes, mon frère. Vous devez connaître une fontaine, dans les environs.

— Il n'y en a pas, je vous assure, à moins de prendre de l'eau dans les mares.

— Ce sera bon pour la vaisselle, mais le Roi trempe toujours son vin, les dames n'en boivent pas, et il nous faut de l'eau de source.

— Hé bien, allez au château, reprit frère Sylvain, mais de grâce laissez-moi en repos. Je ne suis pas un Moïse pour faire jaillir une source dans ce désert.

— Mais, reprit l'obstiné valet, que buvez-vous donc ?

— L'eau de la Roche qui pleure, dit l'ermite, et celle que je recueille dans ma petite citerne. Pour le moment elle est à sec. Il y a si longtemps qu'il n'a plu !

— Croyez-vous qu'il pleuve bientôt ?

— Oui, très probablement la nuit prochaine, il y aura de l'orage.

— Bon, ce sera pour compléter nos ennuis ! dit le valet. Conçoit-on pareille fantaisie ? vouloir souper dans un pareil désert, un pays affreux, où il faut tout apporter, tandis qu'au château..... Enfin, ces princes ne savent qu'imaginer pour ennuyer leurs gens.

Il s'en alla en grommelant. Sur son rapport, le maître d'hôtel lui commanda de monter à cheval et d'aller requérir à Fontainebleau un tonnelet d'eau de source et plusieurs barils de glace. Et le messager partit d'autant plus vexé que ses compagnons préparaient leur dîner en faisant rôtir en plein air un mouton tout entier.

L'ermite s'était mis à lire dans la Fleur des Saints la vie de saint Fiacre : c'était le saint du jour, et sa vie d'ermite jardinier offrait de telles analogies avec celle du frère Sylvain, qu'il la lisait chaque année avec un nouveau plaisir, mais, cette fois, le bruit qui se faisait dans son jardin l'inquiétait et lui occasionnait bien des distractions. Il entendait les coups de maillet donnés sur les piquets de la tente, et les ordres, les contr'ordres, le bavardage et les discussions des ouvriers et des valets. — Hélas, se disait-il, ils vont faire de mon pauvre jardin une jachère. Pourvu qu'ils ne cueillent pas mes pommes et mes poires, ou, du moins qu'ils ne brisent pas les branches !

Il sortit pour y aller voir. Un vieux domestique à moustache grise, ancien soldat, se promenait le long des plates-bandes. — Rassurez-vous, mon frère, lui dit-il : la Reine, à qui madame de Motteville a beaucoup parlé de vous, m'a donné ordre de veiller à ce qu'on ne vous fasse aucun tort. Je ne puis empêcher que l'on marche sur l'oseille, mais si un de ces galopins touchait à vos fruits, je lui couperais les oreilles, vrai comme j'ai perdu un œil à Rocroy.

L'ermite le remercia et rentra dans son étroite demeure, se promettant de s'y tenir caché jusqu'à la nuit.

*
**

La journée fut très chaude, et la brillante cavalcade qui escortait le Roi ne sortit des jardins de Fontainebleau que vers trois heures. Olympe Mancini, comtesse de Soissons, s'était mollement couchée dans une calèche basse ; toutes les autres dames, vêtues de pourpoints brodés et de longues jupes de drap de soie de couleur éclatante, coiffées de chapeaux à plumes assorties, chevauchaient avec Louis XIV. Il eût été difficile de voir plus jolie troupe. Le Roi et Monsieur, très beaux tous deux, effaçaient non seulement les jeunes seigneurs qui les suivaient, mais encore l'éclat des visages féminins. Il est vrai que Marie Mancini était fort brune, ses sœurs Hortense et Marianne, encore des enfants, madame la comtesse de Soissons un peu souffrante, Mademoiselle sur le déclin, et mesdames et mesdemoiselles de Créqui, de Vivonne, de Fouilloux, etc., plutôt agréables que belles. Mais une jeune dame nouvellement arrivée à la cour, et que Mademoiselle avait amené, attirait les regards, d'abord par son costume gris et noir et son bandeau de veuve, puis par une beauté blonde des plus gracieuses. L'écuyer de Mademoiselle, Gaston de Neverly, s'occupait beaucoup de rendre des soins à cette belle, et personne n'y trouvait à redire, attendu qu'il était à marier, elle veuve, et de plus, qu'ils étaient cousins.

En arrivant sur le plateau de Franchard toute cette belle compagnie s'exclama sur la vue admirable qu'on découvrait de là. Les dames mirent pied à terre et allèrent se reposer dans le jardin de l'ermite. Un goûter composé de gâteaux, de fruits à la glace, et de chocolat d'Espagne, leur fut servi, et le Roi et Mademoiselle donnèrent l'exemple d'un appétit tout bourbonnien. Pendant le goûter les vingt-quatre violons du Roi jouèrent leurs plus agréables concertos, et lorsque Louis XIV se leva de table, Marie Mancini proposa de danser.

— Danser ici ! s'écria Mademoiselle. Oh non, c'est trop près de la chapelle ; cela scandaliserait l'ermite. Allons plutôt nous promener sous bois : allons voir la Roche qui pleure.

— Ma cousine parle d'or, dit le Roi : Pourrez-vous marcher madame ? ajouta-t-il en s'adressant à la comtesse de Soissons.

— Certainement, Sire, l'exercice à pied m'est fort bon : Mais où est donc l'ermite ?

(à suivre)

NOTES & RENSEIGNEMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

POUR AIDER LES ECCLÉSIASTIQUES A COMPOSER ET
A COMPLÉTER LEUR BIBLIOTHÈQUE

L'*Ami du Clergé* commence aujourd'hui sous ce titre la publication d'un travail qui, nous l'espérons, intéressera nos lecteurs et contribuera à rendre notre Revue de plus en plus digne de la faveur et de la confiance qu'on lui accorde.

Nous nous sommes toujours fait un devoir et un plaisir de signaler ici les ouvrages nouveaux qui méritaient l'attention du clergé ; et nous étions heureux aussi de répondre aux demandes de renseignements, et de dire franchement notre avis sur les livres au sujet desquels on nous consultait. Mais depuis longtemps nous pensions qu'il serait très avantageux à nos confrères, et particulièrement à ceux qui ont à composer leur bibliothèque, d'avoir d'avance et d'une façon complète toutes les indications et appréciations capables de les éclairer sur les ouvrages à lire, à acheter. D'ailleurs plusieurs de nos lecteurs nous avaient sollicités d'entreprendre ce travail et de le publier dans l'*Ami*. Nous ne nous étions pas refusés, nous nous étions presque engagés à satisfaire ce désir de nos abonnés. Il nous est enfin donné de réaliser notre projet. Le collaborateur qui a bien voulu accepter cette tâche a toute notre confiance ; nous lui ouvrons nos colonnes dans une large mesure, et nous espérons que nos amis liront ses indications avec intérêt et profit.

Les notes et renseignements que l'*Ami du Clergé* nous charge de donner à ses lecteurs seront très utiles, ce nous semble, aux élèves de nos grands séminaires qui peuvent et doivent de bonne heure, et surtout dans leur dernière année de théologie, se préparer une bibliothèque et la composer de livres bien choisis. Ce choix est difficile à faire, et il est d'autant plus important que les ressources financières de nos jeunes clercs sont très restreintes ; et pour eux, par conséquent, en fait de livres, la qualité doit compenser la quantité. Sans doute leurs maîtres les guideront dans cette sélection ; mais il leur sera très avantageux d'avoir par écrit des conseils, qu'ils pourront toujours faire contrôler ; comme aussi il leur sera très utile de connaître, par des comptes-rendus désintéressés et dignes de confiance, une série de différents ouvrages parmi lesquels ils pourront choisir ceux qui conviennent le mieux à leur trempe d'esprit et à leur caractère.

Ces notes et renseignements s'adressent également aux prêtres déjà engagés dans les fonctions du saint ministère. Tous, et surtout les plus jeunes, sentiraient inévitablement le besoin de compléter de plus en plus leur bibliothèque. A mesure qu'on s'éloigne des leçons du séminaire, et quand les difficultés se présentent plus nombreuses et plus sérieuses, et alors que l'ignorance des peuples s'accroît chaque jour, l'étude est plus indispensable, et plus que jamais il faut faire mentir le dicton : *Finis studiorum, finis laborum*. Il est donc important de rendre cette étude plus facile et plus attrayante à ceux qui seraient davantage exposés à se laisser trop absorber par les occupations extérieures du ministère. C'est par des ouvrages bien faits, qui auront parfois l'attrait de la nouveauté et de l'origina-

lité, qu'on rattachera au travail de cabinet ceux qui seraient tentés de le négliger.— Il en doit être ainsi pour la piété : toute une collection de livres bien choisis devra faciliter et assurer la fidélité à l'ensemble des exercices de piété qui ont été au séminaire le moyen de nous sanctifier, de nous justifier, et que nous ne pourrions délaissier sans danger. *In aeternum non obliviscar justificationes tuas, quia in ipsis vivificasti me.*

Mais outre ces deux obligations essentielles, le travail et la prière, dont notre catalogue doit favoriser l'accomplissement, c'est encore un devoir pour le prêtre d'éclairer les fidèles sur les livres à lire, qu'il s'agisse de leur instruction, ou plus immédiatement de leur sanctification. Quels services il rendrait à ses paroissiens, le curé qui saurait leur indiquer les livres d'étude, de piété, de lecture les plus capables de les éclairer et de les édifier suivant leurs besoins, leurs conditions, leurs dispositions ! Ce serait, tout à la fois, leur épargner les inconvénients des livres moins bons, des livres superficiels et inutiles, des livres dangereux.

Ceux de nos confrères qui croiraient avoir déjà dans leur bibliothèque tous les ouvrages nécessaires à leurs études et à leurs exercices de piété, trouveront dans notre travail les renseignements sur les nouveautés capables de les intéresser. Il est de ces publications récentes, qui méritent l'attention du clergé, et qu'il n'est pas permis d'ignorer, soit qu'elles répondent à de nouvelles exigences des temps actuels et aident à faire face à de nouveaux besoins, soit qu'elles se distinguent, dans l'exposé de la vérité, par un cachet de bonne originalité : *non nova, sed nove*. Du reste, en signalant et appréciant ainsi les ouvrages nouveaux, nous mettrons nos

confères au courant du mouvement intellectuel, et leur permettrons d'enrichir leur bibliothèque des livres qui méritent d'y figurer.

La bibliothèque d'un ecclésiastique peut et doit comprendre, ce nous semble, cinq ou six séries ; c'est ainsi que l'entend une librairie catholique qui vient de publier un catalogue destiné au clergé. Ce catalogue, rédigé très méthodiquement, contient dans ses 116 pages in-16, un nombre considérable de livres " dont les ecclésiastiques peuvent avoir besoin pour eux-mêmes, ou qu'ils peuvent conseiller aux fidèles."

Voici la division suivie dans ce catalogue. La première série comprend les livres de piété pour les ecclésiastiques, — la 2e série donne les livres d'étude, en réservant toutefois — pour la 3e série les ouvrages qui doivent aider le prêtre à remplir ses fonctions de prédicateur et de catéchiste — La 4e série est consacrée à une première catégorie d'ouvrages à conseiller aux fidèles, ce sont les ouvrages de méditations, et des livres de lecture pour leur instruction religieuse et leur édification. — La 5e série renferme aussi des ouvrages destinés aux fidèles, mais particulièrement ceux qui peuvent et nous semblent devoir composer une bibliothèque paroissiale. — Nous ne renonçons pas à ajouter une 6e série pour les ouvrages d'étude et de science que j'appellerai *profanes*, parce qu'elle ne rentre pas nécessairement dans le cadre des sciences ecclésiastiques, mais qui seront pour quelques-uns de nos confrères des études d'*agrément*, et qui surtout seraient pour tous un moyen d'en imposer aux gens du monde, un moyen d'entrer en relation avec eux en nous plaçant sur leur terrain, un moyen par conséquent d'exercer une salutaire influence autour de nous. — Ces différentes séries comportant des subdivisions que nous indiquerons au moment voulu.

Pour chaque subdivision, nous aurons à inscrire un plus ou moins grand nombre d'ouvrages. nous en donnerons d'abord l'énumération, en indiquant pour chacun le titre, l'édition, le nombre de volumes, le format et le prix ; puis dans un article de critique, nous ferons connaître, selon la mesure du possible, le contenu et la valeur des ouvrages énoncés, pour aider nos confrères à faire leur choix. Nous ne nous flatons pas que l'énumération sera complète et comprendra tous les livres

qui mériteraient d'être signalés ; encore moins pouvons-nous espérer que notre appréciation de l'ouvrage sera acceptée et ratifiée par tous nos lecteurs. Un livre qui plait aux uns peut ne pas plaire à d'autres. Tant à cause de la variété que le Créateur met dans ses œuvres, que par suite de l'éducation et des habitudes, les intelligences ont des exigences différentes et des goûts divers. C'est pourquoi nous indiquons sous chaque titre plusieurs ouvrages : nous voulons donner à nos confrères la faculté de choisir, et leur laisser la responsabilité de ce choix, tout en leur facilitant par nos comptes-rendus.

Il nous est venu à la pensée de donner aussi dans nos indications bibliographiques le nom de l'éditeur de l'ouvrage : ce serait permettre à tous de demander directement et d'avoir peut-être plus promptement l'ouvrage désiré. Mais cet avantage, si avantage il y a, nous semble infiniment moindre que l'inconvénient de la *centralisation*. Chacun constate, et les esprits sérieux déplorent cette tendance de Paris à s'emparer de tous monopoles de production ou de vente : le commerce et l'industrie de la province sont en souffrance. Il nous semble que le clergé doit s'associer aux efforts qui se font en faveur de la *décentralisation*. Que chacun de nous fasse travailler et vivre ceux qu'il connaît, ceux avec qui il a des rapports plus fréquents, ceux qu'il sait être honnêtes et bons catholiques. Que sont les courtiers qui se présentent à nous, et que sont les patrons qu'ils représentent, le savons-nous ? Les personnes que nous trouvons sur place, et que nous jugeons dignes d'intérêt et de confiance, n'abuseront pas contre nous des profits que nous leur aurons permis de réaliser.

Pour ce qui regarde la question des livres, nous sommes en droit de supposer qu'il existe dans chaque ville un peu importante, au chef-lieu du département, ou au chef-lieu du diocèse, un libraire parfaitement au courant de la librairie ecclésiastique, et qui mérite en même temps la confiance des catholiques. Demandez-lui les ouvrages que vous désirez, il vous les fera parvenir très promptement, et peut-être même vous fera-t-il bénéficier d'une partie de la remise que les éditeurs accordent aux libraires : en tout cas vous aurez fait un acte de patriotisme éclairé et un acte de charité très sacerdotale.

(Extrait de l'*Ami du Clergé*.)